

Donnez votre avis !

Dlo sé la vi !

DU 25 NOVEMBRE 2024 AU 25 MAI 2025



Répondez également en ligne et consultez la « synthèse provisoire des questions importantes sur la gestion de l'eau en Guadeloupe » sur le site :
<https://www.comite-eau-biodiversite-guadeloupe.fr>

Pourquoi vous demander votre avis ?

Les questions liées à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, la qualité de l'eau, les enjeux écologiques, d'adaptation au changement climatique, de santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Sous l'action de politiques publiques, des problèmes trouvent des solutions. D'autres persistent ou apparaissent. Aujourd'hui débute la démarche qui aboutira à la planification de la gestion de l'eau pour les années 2028 à 2033, et nous souhaitons recueillir votre avis, bien en amont, sur les problèmes identifiés et les pistes de solutions pour y répondre. Le Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) de Guadeloupe et l'État.

Qui vous consulte ?

Le Comité de l'eau et de la biodiversité, « parlement local de l'eau », regroupe les différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau (État, collectivités, associations de protection de la nature, représentants des usagers et des professionnels, etc.) afin de définir les orientations en matière de gestion et de protection de la ressource en eau en Guadeloupe.

Sur quoi êtes-vous consultés ?

Le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux –SDAGE) est LE document qui fixe les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les actions à réaliser pour conserver ou restaurer le « bon état des eaux » (cours d'eau, eaux côtières, plans d'eau, eaux

souterraines). Ce « bon état » doit permettre aux milieux de fournir à l'homme des services durables : fourniture d'eau, protection contre les crues, pêche et baignade, biodiversité. Il contribue à la préservation de la santé humaine.

Pour élaborer ce plan pour les années 2028 à 2033, le Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe et l'État identifient dès maintenant les enjeux auxquels il faudra répondre. C'est donc bien en amont que nous demandons votre avis, pour identifier les défis à relever.

Ces enjeux et les pistes d'action identifiées sont détaillés dans la « synthèse provisoire des questions importantes sur la gestion de l'eau en Guadeloupe », consultable en ligne sur le site du Comité de l'eau et de la biodiversité :

<https://www.comite-eaubiodiversiteguadeloupe.fr>

A quoi vont servir vos avis ?

Tous les avis seront analysés. Le Comité de l'eau et de la biodiversité les prendra en compte et pourra décider de modifier ou compléter le document des questions importantes sur lequel sera basé le futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

Qui peut répondre et comment ?

Tous les habitants de la Guadeloupe et de Saint-Martin, ainsi que toute collectivité, association, entreprise ou groupe d'acteurs. Plusieurs possibilités pour donner votre avis :

• Répondez en ligne sur le site du Comité de l'eau et de la biodiversité :

<https://www.comite-eau-biodiversite-guadeloupe.fr>

• Retournez ce questionnaire par courrier ou courriel au secrétariat du Comité de l'eau et de la biodiversité :

- Secrétariat du CEB – DEAL Guadeloupe – Saint-Phy – BP 54 – 97102 BASSE-TERRE

- Secretariat-comite-eau-et-biodiversite-971@developpement-durable.gouv.fr

• Formulez une contribution libre sur papier ou par courriel aux adresses ci-dessus

LES GRANDS ENJEUX DE L'EAU IDENTIFIÉS PAR LE COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ :

ENJEU N°1

Améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et l'adapter aux enjeux du territoire.

Une amélioration globale des services publics de l'eau et de l'assainissement et de leurs performances est aujourd'hui nécessaire, de façon à :

- Garantir un accès permanent à une eau de qualité.
- Améliorer la gestion des eaux usées.
- Rétablir les capacités financières des collectivités compétentes.

Pour ce faire, il s'agit notamment de répondre aux questions suivantes :

- Comment améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ?

- Comment poursuivre la réalisation des opérations d'infrastructures en eau potable et assainissement dans un contexte de crise et de raréfaction des fonds publics ?
- Comment garantir le fonctionnement et l'entretien des investissements réalisés ?

Considérez-vous cet enjeu comme :

Majeur Important Secondaire
 1 0 . 9 . 8 . 7 . 6 . 5 . 4 . 3 . 2 . 1

ENJEU N°2

Garantir la qualité de la ressource en eau, notamment vis-à-vis des pesticides et autres polluants pour satisfaire l'ensemble des usages.

Au travers de cet enjeu, il s'agit de garantir une eau potable de qualité et préserver ou reconquérir la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides.

La pollution diffuse en Guadeloupe est principalement liée aux pesticides et concerne presque tous les milieux naturels. Elle conduit à une contamination à des niveaux, et des degrés, variables de l'homme et des espèces animales et végétales.

Pour faire face à cet enjeu se posent notamment les questions suivantes :

- Quelle stratégie et quelles mesures concrètes mettre en place pour préserver la ressource en eau et protéger durablement la santé de la population ?
- Comment garantir une meilleure information de la population et la transparence en matière de communication ?
- Comment faire progresser la connaissance et la surveillance de la contamination des milieux et des espèces ?

Considérez-vous cet enjeu comme :

Majeur Important Secondaire
 1 0 . 9 . 8 . 7 . 6 . 5 . 4 . 3 . 2 . 1

ENJEU N°3

Anticiper pour mieux s'adapter au changement climatique.

Les impacts probables du changement climatique sont aujourd'hui mieux identifiés. D'après les données du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), selon le scénario médian, dans les Antilles, les températures annuelles devraient augmenter de 2 °C à l'horizon 2050 et jusqu'à 2,4 °C en 2070.

Dans ces conditions et au vu des données disponibles sur les usages et la pression exercée sur la ressource en eau, l'eau risque de devenir une ressource plus rare et/ou plus difficile d'accès.

Dans le même temps, outre les pressions liées à l'activité humaine, la menace sur les écosystèmes, notamment littoraux et marins, s'accroît du fait du changement climatique.

Dans ces conditions :

- Comment encourager une gestion économe et durable de la ressource en eau ?
- Comment anticiper et adapter les équipements pour garantir à l'avenir l'accès à l'eau pour tous en quantité et en qualité ?
- Comment prendre en compte dans ce cadre la préservation des milieux et espèces aquatiques ?

Considérez-vous cet enjeu comme :

Majeur Important Secondaire

1 0 . 9 . 8 . 7 . 6 . 5 . 4 . 3 . 2 . 1

ENJEU N°4

Replacer la gestion de l’eau dans l’aménagement du territoire.

La singularité du territoire guadeloupéen, en prise avec de multiples contraintes, mais possédant de nombreux atouts, nécessite la mise en œuvre d’une gestion intégrée des politiques publiques (eau, biodiversité terrestre et marine, santé, risques naturels, urbanisme, littoral, etc.).

Il s’agit par exemple, en matière d’urbanisme, de garantir l’accès à l’eau potable et l’assainissement des eaux usées, de gérer les eaux pluviales et de prendre en compte la prévention du risque inondation, et d’intégrer les enjeux de préservation des espèces et des milieux naturels.

Pour ce faire, il y a lieu, de se poser les questions suivantes :

- Comment garantir l’intégration des enjeux de l’eau et de la biodiversité dans les différentes politiques publiques ?
- Comment mieux intégrer les accès aux ressources d’eau potable et d’assainissement en matière d’urbanisme et de logement ?
- Comment mieux gérer les eaux pluviales et préserver les zones naturelles humides ou d’expansion des crues, afin de prévenir l’inondation de zones urbanisées ?

Considérez-vous cet enjeu comme :

Majeur Important Secondaire

1 0 . 9 . 8 . 7 . 6 . 5 . 4 . 3 . 2 . 1

COMMENTAIRES

Souhaitez-vous apporter des commentaires (exemple, proposer d’autres enjeux importants pour l’eau) ? :

OUI NON

Si oui, lesquels ?
.....
.....
.....
.....

PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER

Le programme de travail de l’élaboration du schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux 2028-2033 est présenté dans la synthèse provisoire des questions importantes disponible sur le site <https://www.comite-eau-biodiversite-guadeloupe.fr>

Ce programme prévoit une concertation régulière avec les acteurs de l’eau (collectivités, industriels et agriculteurs, associations, État) et le public.

Une nouvelle consultation publique aura ainsi lieu en 2026-2027 sur les projets de SDAGE et de programme de mesures 2028-2033, qui décriront la stratégie et les mesures à mettre en place pour restaurer ou conserver le « bon état des eaux ».

Souhaitez-vous apporter, formuler des remarques ou propositions complémentaires sur ce programme de travail ?

OUI NON

Si oui, lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

Pour une meilleure analyse et restitution de vos réponses, merci de nous indiquer :
Le code postal de votre commune : 9 7....

Si vous êtes : un homme une femme

moins de 25 ans entre 26 et 35 ans plus de 65 ans
 entre 36 et 49 ans entre 50 et 64 ans

Votre profession : (cochez une seule réponse)

agriculteur(trice) ouvrier(ière)
 artisan, commerçant(e) ou chef d'entreprise retraité(e)
 cadre et profession intellectuelle supérieure élève, collégien(ne) ou lycéen(ne)
 profession intermédiaire étudiant(e)
 employé(e) inactif

Comment avez-vous été informé de cette consultation ?

internet médias (presse, radio, TV) réunion ou débat public
 autre (précisez) :

MERCI D'AVOIR RÉPONDU !

Mési pou réponn a zot !

Vous pouvez également répondre directement en ligne sur le site internet :

<https://www.comite-eau-biodiversite-guadeloupe.fr/>